

Mer 17	Jeu 18	Ven 19	Sam 20	Dim 21	Lun 22
 15 / 28	 14 / 21	 9 / 17	 10 / 18	 9 / 22	 11 / 23
0 / 0	17 / 39	1 / 4	0 / 1	0 / 0	0 / 0

Cette semaine

- Gel
- Mildiou
- Oïdium
- Black-rot
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Cochenille
- Flavescence dorée
- Divers
- Règlementation

Stades phénologiques

Suite à la hausse des températures, on observe une forte pousse suite à la hausse des températures. Le stade 17 est observé en de nombreuses situations et la floraison semble même imminente sur des parcelles précoces de Chardonnay et de Gamay. Néanmoins, on recense une forte hétérogénéité de stades dans les parcelles.

De plus, un épisode de grêle s'est produit le 11 mai. Les dégâts sont importants sur les secteurs de St Sulpice, Couffouleux, Mouzieys Panens, Bournazel, environ 50 ha sont touchés.

GEL

Analyse de risque

Symptômes

Plusieurs épisodes de gel se sont succédés les 19, 20, 21, 28 et 29 avril sur le vignoble gaillacois.

Sur les parcelles gelées, le redémarrage semble plus franc suite à la hausse des températures. On observe de nouveaux départs sur les bourgeons secondaires, les entrecoeurs des sarments ou sur le vieux bois.

Dans le cas où des plantiers ne repartiraient pas, il faut le signaler à la DDT pour demander une indemnisation calamité agricole au titre des pertes de fonds.

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/>

exploitation-agricole/demander-une-aide-pac/article/demander-une-indemnisation?id_rubrique=12

Préconisations

Aucun traitement n'est préconisé dans le cadre strict de l'épisode de gel. Néanmoins, veillez à maintenir un feuillage sain sur les parcelles gelées.

A retenir

Redémarrage plus significatif

MILDIU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Aucun symptôme n'est observé au vignoble.

Modélisation:

Pluie de la semaine dernière : entre 10 et 30mm.

Des contaminations de masse se sont produites sur la majorité des secteurs lors des pluies des 10-11-12 mai.

Lors des prochains épisodes pluvieux, il faut 3-4mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse.

Préconisations

Des pluies sont annoncées pour jeudi 18 et vendredi 19 mai. Les cumuls annoncés sont élevés : environ 20mm en moyenne. Restez protégés.

Les interventions préventives sont à privilégier :

* Slogan, Sillage, Chaoline, fosétyl/métirame, 4kg/ha (3 applications)

* Rhodax Express, fosétyl/mancozèbe, 4kg/ha (2 applications), CMR, ZNT 50m

* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications) + contact

* Redeli, disodium phosphonate, 2,5L/ha (3 applications) + contact

* Bastid, Cos Oga, 2kg/ha (8 applications) + contact

* Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)

* Mildicut, disodium phosphonate/cyazofamide, 4,5L/ha, (3 applications)

* Capri, benalaxyl/mancozèbe, 2,5kg/ha (3 applications) **CMR**

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

Données optidose : 50% de la dose homologuée

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

LBG01F34, redeli et Blason sont des produits de biocontrôle

A retenir

Il faut 3-4mm pour provoquer des contaminations de masse.

OIDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Aucun symptôme observé à ce jour.

Sur la majorité des parcelles, le stade de sensibilité débute au stade 17 : boutons floraux séparés. Ce stade est atteint dans la majorité des situations.

Préconisations

Intervenir sur les parcelles ayant atteint le stade 17.

* *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.*

Famille des IDM

* *Milord, spiroxamine/tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications), **CMR***

* *Starpro, tébuconazole, 0,25L/ha (3 applications), **CMR***

* *Rocca, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha (2 applications)*

* *Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (3 applications)*

Famille des amines

* *Prosper, spiroxamine, 0,6L/ha (3 applications)*

Famille des benzophénones

* *Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications)*

* *Kusabi, pyrifénone, 0,3L/ha (2 applications)*

Famille des SDHI

* *Luna Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications)*

* *Collis, boscalid/krésoxim méthyl, 0,4L/ha (2 applications), **CMR***

* *Yaris, fluxapyroxad, 0,15L/ha (2 applications),*

CMR

Famille des strobilurines

* *Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (1 application)*

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Stade d'intervention atteint pour les parcelles classiques.

BLACK ROT

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Observations de quelques rares taches.

Préconisations

Des contaminations peuvent intervenir lors des prochaines pluies.

La lutte doit être conjointe avec celle contre le mildiou et/ou contre l'oïdium.

* *Divers produits commerciaux à base de mancozèbe, 2kg/ha ; Attention **CMR, ZNT 50m***

* *Divers produits commerciaux à base de métirame de zinc, 2kg/ha*
Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

* *Slogan, Sillage, Chaoline fosétyl/métirame, 4kg/ha, **pas d'homologation mais effet secondaire sur le Black-rot***

* *Rhodax Express, fosétyl/mancozèbe, 4,5kg/ha, **CMR, ZNT 50m***

* *Milord, spiroxamine/tebuconazole, 0,5L/ha, (3 applications), **CMR***

* *Starpro, tébuconazole, 0,2L/ha (3 applications), **CMR***

* *Rocca, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha (2 applications)*

* *Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)*

* *Luna Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications)*

* *Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (1 application)*

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

1ers symptômes observés

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le piégeage est nul. 1 chenille et 1 glomérule ont été observés sur le vignoble.

Analyse de risque

Pensez à changer les capsules dans les prochains jours.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Tous 1ers glomérules
visibles

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Les 1ères larves de cicadelles vertes sont observées. On dénombre, au maximum 18 larves pour 100 feuilles sur une parcelle précoce.



Larves de
cicadelles
vertes
-CA81-

Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Pas de traitement à prévoir.

A retenir

Seuil non atteint.

COCHENILLES

Analyse de risque

Observations

Quelques parcelles sont concernées sur le vignoble. En ce moment, les adultes et les oeufs sont sous les boucliers.

Aucune larve n'est observée à ce jour.



Oeufs de cochenilles sous le
bouclier -CA81-

Préconisations

Les interventions sont réalisées sur des niveaux de populations élevés lorsque que les larves apparaissent (généralement en juin/juillet) : on parle d'essaimage.

Alternatives

Les huiles blanches en tout début de saison sont des produits de biocontrôle.



Boucliers de cochenilles -CA81-

A retenir

Pas d'essaimage pour le
moment.

FLAVESCENCE DOREE

Observations au vignoble :

Les 1ères émergences de *Scaphoideus titanus* (vecteur de la Flavescence dorée) ont eu lieu ce week-end. On considère donc que le début des éclosions a été effectif le 8 mai.

Le premier traitement est généralement fixé 1 mois après les éclosions. Les dates de traitement seront officiellement fixées dans les prochains jours.



Larve de 1er stade de *Scaphoideus titanus* (CA81) taille 1mm

DIVERS en -ose

Excoriose : des symptômes sont recensés sur Loin de l'oeil

Acariose : une parcelle de Duras présente des symptômes d'acariose

Erinose : l'évolution semble stagner sur feuilles mais on observe des symptômes sur inflorescences

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Un point à retenir : Tous les produits CMR ont désormais un délai de réentrée de 48h malgré leur étiquetage parfois divergent.

Prochain bulletin le 23 mai

CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

